

TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DES INTRANTS: QUE DOIVENT SAVOIR LES PRATICIENS

Avec la décision prise le 13 avril 2022 par le Conseil fédéral concernant les objectifs de réduction des pertes d'éléments nutritifs et des produits phytosanitaires, il y a un grand besoin d'information pour la pratique agricole. Quelles sont les mesures prévues pour les contributions au système de production et les prestations écologiques requises (PER) ?

Sur la plateforme de connaissances agripedia.ch, AGRIDEA montre quelles sont les nouvelles exigences des prestations écologiques requises (PER) et quelles nouvelles mesures sont encouragées par les paiements directs. Pour ce faire, elle a élaboré, en collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), des fiches d'information adaptées aux différentes filières de production.

→ Plus d'informations
www.agripedia.ch/focus-ap-pa

Photo : Agridea



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONTRÔLE SUISSE DU COMMERCE DES VINS (CSCV)



En 2021, le Contrôle suisse du commerce des vins (CSCV) a contrôlé 1104 entreprises. Dans la grande majorité des cas, il n'a été constaté aucune irrégularité, ou seulement des irrégularités mineures. Des mesures ont été ordonnées dans 50 cas. Les remarques ont concerné principalement la comptabilité de cave, des étiquettes trompeuses ou des dépassements des droits de coupage et d'assemblage. Le CSCV est mandaté par la Confédération comme organe unique de contrôle pour le commerce des vins.

Photo: iStock

ANNONCE

**Une croissance sûre grâce à
l'irrigation goutte à goutte durable**



Tél.: 026 662 44 66 - Route de la Petite Glâne 20 -
1566 St. Aubin - www.gvz-rossat.ch

Produits pour la viticulture et l'arboriculture.